

# COVID-19 : Comment le secteur des ressources animales en Afrique devrait-il réagir à son impact ?

Message du Pr Ahmed El-Sawalhy, Directeur du Bureau Interafricain des ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA)



## Introduction

La pandémie de COVID-19 dont l'agent causal est le SRAS-COV-2 d'origine animale, provoque des perturbations sociales et économiques d'une ampleur sans précédent. Actuellement, la maladie a été signalée dans 52 des 54 États membres de l'Union Africaine (UA), avec plus de 11 400 cas et 574 décès. De l'interdiction de voyager à l'interdiction des rassemblements de masse et du confinement, les gouvernements africains, comme ceux d'autres pays, adoptent de plus en plus de mesures radicales pour tenter de freiner la propagation du nouveau coronavirus.

Les ressources animales représentent une valeur économique pour la population africaine et contribuent souvent de manière importante à la sécurité alimentaire et économique. Les animaux peuvent servir d'assurance contre les risques et de soutien économique (de revenu et/ou d'approvisionnement alimentaire) dans les économies africaines (par exemple, en cas de sécheresse). Toutefois, leur utilisation comme soutien peut être affectée par COVID 19. Les conséquences économiques de la pandémie en Afrique pourraient bien être aussi importantes que son impact épidémiologique. Le présent document identifie certains des impacts de COVID-19 sur la production et la santé animales et propose certaines actions prioritaires/stratégiques que la Commission de l'Union africaine (CUA), les communautés économiques régionales (CER) et les États membres (EM) de l'UA doivent prendre en compte à court et moyen terme pour atténuer les perturbations de la pandémie COVID-19 sur le secteur des ressources animales.

## I. Impacts probables de COVID-19 sur la production et la santé animales

### ***Effets sur la disponibilité des aliments pour animaux, les services vétérinaires et la santé publique, les autres intrants de production et l'accès au marché***

- La restriction des déplacements affectera la gestion des entreprises animales qui ont besoin d'un accès quotidien aux intrants de base tels que les pâturages, les aliments pour animaux, l'eau, les intrants vétérinaires et autres intrants de production. Les pasteurs, les éleveurs transhumants et les pêcheurs qui dépendent des ressources naturelles sont particulièrement vulnérables aux restrictions de mouvement. Il en résultera des impacts négatifs sur la production et la productivité, une augmentation de la détérioration, du gaspillage et des pertes post-récolte tout au long des chaînes de valeur des ressources animales ;
- Les restrictions de mouvements dues à COVID-19 affecteront l'accès et la disponibilité de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que des services de production, de réglementation/application et de surveillance, avec des impacts négatifs concomitants sur le contrôle des maladies et de la vermine ;
- Les réponses politiques de distanciation sociale, aux restrictions de mouvement et, dans certains cas, au confinement total, affecteront les jeunes qui sont la clé des activités de pêche (marine ou d'élevage) et pourraient réduire considérablement les activités de pêche. Cela aurait des effets concomitants sur la production de poisson et donc sur l'approvisionnement régulier ou la disponibilité du poisson sur les marchés ;
- La pandémie de covid-19 s'ajoute à l'impact d'autres menaces environnementales telles que les catastrophes climatiques récurrentes, les épidémies de maladies et les invasions de criquets pèlerins, qui aggraveront encore les vulnérabilités et conduiront à l'insécurité alimentaire et à l'érosion des moyens de subsistance du secteur animal.

### ***Effets sur les moyens de subsistance et l'emploi liés au secteur animal***

- Les perturbations des activités économiques dans les chaînes de valeur des ressources animales, au niveau de la production, de la commercialisation et de la consommation, entraîneront des licenciements qui affecteront les moyens de subsistance de nombreuses personnes qui dépendent des chaînes de valeur animales pour vivre ;
- Dans le secteur de la pêche, les réponses politiques à la COVID-19 entraîneront une réduction de l'activité de pêche car les propriétaires de bateaux (les employeurs) licencieront inévitablement les travailleurs (les pêcheurs, principalement les jeunes, qui vont pêcher) ;
- Les propriétaires de piscicultures seraient aussi inévitablement obligés de licencier les travailleurs des piscicultures, ce qui entraînerait un chômage massif et la perte de revenus dont ils ont tant besoin ;

### ***Effets sur la commercialisation et le commerce des animaux et des produits animaux***

- Les restrictions de mouvement réduiront également l'accès aux marchés, ce qui entraînera des pertes pour les acteurs de la chaîne de valeur animale et découragera la poursuite de la production, de la transformation et de la commercialisation des animaux et des produits animaux ;
- L'énorme dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires d'origine animale affectera la disponibilité des produits sur les marchés africains en raison du ralentissement des industries dans les pays développés et de la réduction du fret aérien et du transport maritime ;

### ***Réduction des fonds alloués au secteur des ressources animales***

- À court terme, une réduction du financement (secteurs public et privé) des activités de santé et de production animales est envisagée, car davantage de ressources seront consacrées à la prévention et au confinement du COVID-19 et aux besoins de la santé humaine. En fonction des conséquences de COVID-19, le financement à long terme de la santé et de la production animales pourrait être réduit
- Réduction de l'aide et du soutien des donateurs, car les principaux pays donateurs sont confrontés à d'éventuels défis économiques ;
- L'impact économique largement répandu augmentera la concurrence pour les investissements limités des secteurs public et privé, ce qui affectera encore davantage le secteur des ressources animales qui souffre déjà d'un financement inadéquat ;

## **2. Ce que les États membres de l'UA devraient faire pour atténuer l'impact de COVID-19 sur le secteur animal (Production animale et santé animale)**

### ***Sensibilisation des acteurs du secteur animal et des consommateurs au COVID-19***

- Messages ciblés et sensibilisation sur la prévention et la contention de COVID 19 parmi les acteurs du secteur des ressources animales et les communautés ;
- Nécessité de protéger la santé et le bien-être des animaux pendant et après le COVID-19 ;
- Sensibilisation des producteurs, des transformateurs et des consommateurs aux normes et à la manipulation animales et des aliments d'origine animale ;
- Promotion accrue de la sécurité alimentaire et des valeurs nutritives et sanitaires des aliments d'origine animale.

### ***Maintenir les services vétérinaires publics et privés, la santé publique vétérinaire et les principaux services de production animale comme des services essentiels pendant l'évolution de la pandémie COVID-19***

- Les services vétérinaires publics et privés et les principaux services de production animale doivent rester disponibles en cas de fermeture totale ou partielle. Les prestataires de services doivent être munis des équipements de protection individuelle nécessaires ;
- Compte tenu des dimensions régionales de la COVID-19, les pays devraient adopter une approche régionale ou continentale pour atténuer les effets des maladies sur les systèmes d'alimentation d'origine animale ;
- Des interventions et des protocoles spécifiques devraient être mis en place pour faciliter la circulation sûre des animaux, des produits et des aliments pour animaux et d'autres intrants vétérinaires tels que les médicaments et les vaccins, au niveau local et transfrontalier.

### **Mesure de sécurité sociale, mesures de stimulation de la croissance du secteur des ressources animales et renforcement de la résilience des systèmes d'élevage**

- Fournir des mesures de sécurité sociale aux acteurs de la chaîne de valeur du secteur animal pour les protéger contre les effets négatifs de COVID-19 afin d'encourager la poursuite de la production, les soins aux animaux et la transformation des produits animaux ;
- Un ensemble de mesures de stimulation de la croissance des chaînes de valeur et des industries des ressources animales afin de capturer de manière compétitive les parts de marché nationales, régionales et continentales précédemment atteintes par l'importation ;

### **Appel urgent pour que la CUA, les CER et les EM adoptent des politiques, des stratégies et des législations sur l'Approche Une Seule Santé**

- Le COVID-19 a de nouveau démontré que la santé humaine et la santé animale, c'est-à-dire la santé humaine et les systèmes alimentaires d'origine animale, sont intimement liés. L'apparition de COVID-19 devrait catalyser l'institutionnalisation et la mise en œuvre de l'approche Une Santé en Afrique, avec un financement accru des interventions de santé unique. Une approche intégrée de la recherche, de la diffusion des connaissances et des pratiques impliquant les praticiens de la santé animale et de la santé publique devrait être adoptée dans les plus brefs délais. Les pays devraient également explorer la possibilité de mobiliser les infrastructures vétérinaires, telles que les laboratoires et les équipements de diagnostic vétérinaire, ainsi que le personnel, afin de combler les lacunes constatées au cours de la pandémie actuelle et pour d'éventuels scénarios similaires à l'avenir ;
- Sensibiliser davantage aux zoonoses et à la nécessité de contenir les agents pathogènes au sein des populations animales hôtes afin d'éviter toute propagation à l'homme.
- Nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre d'urgence des politiques, stratégies et législations régionales et nationales sur l'Approche Une santé/zoonose unique afin d'éviter/atténuer les futures épidémies/pandémies.

### **Pour plus d'information, veuillez contacter:**

Pr Ahmed EL Sawalhy  
UA-BIRA  
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road  
P.O. Box 30786, Nairobi 00100 KENYA  
Telephone: + 254 (20) 3674 000  
Fax: + 254 (20) 3674 341/3674342  
Email: [ahmed.elsawalhy@au-ibar.org](mailto:ahmed.elsawalhy@au-ibar.org)  
Website: [www.au-ibar.org](http://www.au-ibar.org)